

bac professionnel

AP

Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers

Motivations

Vous êtes intéressé(e) par :

Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, la maîtrise des techniques et la gestion de chantiers paysagers ;

Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Conditions d'Admission

Etre :

- Issu(e) d'une classe de 3ème ;
- Titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 3 (anciennement V) relevant du secteur professionnel de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement ;
- Titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 3 (anciennement V) d'un autre champ professionnel, sur avis dérogatoire ;
- Elève ayant accompli au moins la scolarité complète :
 - d'une classe de 1ère, sur avis dérogatoire ;
 - d'une classe de 2nde GT ou professionnelle après positionnement, sur avis dérogatoire.

Avoir signé :

Un contrat d'apprentissage, dans le secteur privé avec une entreprise paysagiste de taille diverse ou, dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + copies des bulletins de notes (voir modalités sur la 1ère page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.



Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

Débouchés et poursuites d'études

Bac Professionnel AP (Aménagements Paysagers)



Insertion professionnelle

> Salarié du secteur privé ou public : ouvrier hautement qualifié en travaux paysagers

Poursuite d'études

> BTS Aménagements Paysagers
> CS Constructions Paysagères
ou autre Certificat de Spécialisation



Le Bac Pro AP a pour objectif de former des techniciens de niveau 4, situés hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement, capables d'exécuter, sous l'autorité d'une personne qualifiée, les activités détaillées ci-dessous.

Participation à la conduite du chantier (préparation, organisation, logistique, exécution, utilisation et entretien du matériel et équipements).

Pilotage du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise (optimisation du travail, démonstration, explications, suggestions sur l'affectation des personnes, identification et règlement des problèmes humains).

Mise en œuvre des différentes techniques ou opérations nécessaires à la mise en place et à l'entretien des végétaux ou des infrastructures d'un aménagement paysager.

Compte-rendu de l'état d'avancement des travaux, des incidents éventuels et proposition de solutions.

Communication avec les différents partenaires de l'entreprise.

Participation à la vie sociale et professionnelle (identification des éléments de droit du travail, utilisation des différents documents de la vie professionnelle et sociale, actualisation des connaissances, suivi des évolutions technologiques...).

Organisation de l'enseignement

Le BAC PRO se déroule sur 3 ans* :

- > Une année de seconde professionnelle comportant 500 h de formation soit environ 14 à 15 semaines en centre.
- > Le cycle de 1ère et terminale professionnelles représente 1350 heures de formation sur deux années d'apprentissage soit environ 20 semaines par an en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

Architecture de la formation

La formation est construite sous forme modulaire et comprend :

- > des modules d'enseignements généraux,
- > des modules d'enseignement professionnel

Il ouvre la possibilité de préparer un BEPA « Travaux Paysagers » en contrôle continu en cours de formation (CCF) (certification intermédiaire validable sur les deux premières années du BAC PRO en 3 ans).

* pour les jeunes issus de 3ème.
Cette durée peut être réduite à 2 ans en fonction de l'origine et du niveau scolaire du candidat.



Référentiel de diplôme

Enseignements obligatoires

Modules d'enseignements généraux

- MG 1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
- MG2 Langue et culture étrangères
- MG3 Motricité, santé et socialisation par la pratique d'activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
- MG4 Culture scientifique et technologique

Modules d'enseignement professionnel

- MP1 Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- MP2 Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- MP3 Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- MP4 Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- MP5 Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

Modules d'adaptation professionnelle (MAP)

Le ou les Modules d'Adaptation Professionnelle sont élaborés par l'établissement avec pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités des entreprises.



Obtention du diplôme

Bac Professionnel AP (Aménagements Paysagers)

Double mode d'évaluation

Contrôle en cours de formation
52,5%

Epreuves ponctuelles terminales
47,5%

Epreuve E1	Langue française, compréhension du monde MG1	Coef 1
Epreuve E2	Langue étrangère MG2	Coef 1
Epreuve E3	Activités physiques et sportives MG3	Coef 1
Epreuve E4	Sciences et technologie MG4 (Informatique, Biologie, sc. Physiques)	Coef 2,5
Epreuve E7	Pratiques professionnelles MP 3, 4, 5 et MAP	Coef 5

Epreuve E1	Langue française, compréhension du monde Français (MG1) Histoire-géographie (MG1)	Coef 2 Coef 1
Epreuve E4	Sciences et technologie Mathématiques (MG4)	Coef 1,5
Epreuve E5	Choix techniques d'AP* (MP1) SESG (Sc Eco. Sociales et Gestion) Techniques d'AP* et Biologie—écologie	Coef 2
Epreuve E6	Expérience en milieu professionnel (MP2) Rapport de stage	Coef 3

*AP = Aménagements Paysagers